

Bulletin du Conseil communal

N° 21



Lausanne

Séance du 13 juin 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 13 juin 2018

21^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 12 juin 2018, à 18 h

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Séance	1006
Politique agricole urbaine : des balcons aux champs - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts	
« Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » - Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts	
« Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts	
« Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » - Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts	
« Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne »	
Préavis N° 2018/09 du 8 mars 2018.....	1006
Discussion	1006
« Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial »	
Rapport-préavis N° 2018/04 du 8 février 2018.....	1013
Discussion	1013
Interpellation urgente de Xavier Company et consorts : Mais où s'arrêtera donc Tamedia ?	
Développement	1022
Réponse de la Municipalité.....	1032

Ordre du jour

Voir bulletin du 12 juin 2018

Séance

Membres absents excusés : Mme Aude Billard ; M. Jean-Luc Chollet ; M. Denis Corboz ; Mme Anne Françoise Devallogny ; M. Daniel Dubas ; M. Philippe Ducommun ; M. Benoît Gaillard ; Mme Line Golestani Droël ; M. Robert Josten ; M. Sébastien Kessler ; M. André Mach ; M. Pedro Martin ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; M. Roger Vagnières ; Mme Sophie Michaud-Gigon ; Mme Sandra Pernet

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Dominique Gigon ; M. David Rädler ; M. Vincent Rossi.

Membres présents 78

Membres absents excusés 17

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Ouverture de la séance

La présidente : – Je vais ouvrir cette 21e séance du Conseil communal. Cette soirée courte puisqu'elle se terminera aux alentours de 20 heures.

Politique agricole urbaine : des balcons aux champs - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts

« Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » - Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts

« Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts

« Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » - Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts

« Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne »

Préavis N° 2018/09 du 8 mars 2018

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – C'est avec grand plaisir que les Verts ont pu se pencher sur ce rapport-préavis qui définit pour la suite de la législature et même au-delà les jalons pour une politique d'agriculture urbaine efficace et prenant en compte autant les besoins des agricultures que ceux des consommateurs.

Les Verts sont extrêmement actifs sur ces thématiques, en témoigne les trois préavis sur quatre auxquels la Municipalité répond et qui sont issus de nos rangs. Comme mentionné dans ce rapport-préavis, il est en effet extrêmement important de voir que l'agriculture peut être vue comme multifonctionnelle, et contribuer non seulement à la production alimentaire, aux paysages, à la biodiversité et au maintien de nos ressources, mais qu'elle est aussi un facteur de cohésion sociale et de sensibilisation

importante à l'environnement et que ce sont ses nombreux bénéficiaires que les Verts cherchent à mettre en avant depuis de nombreuses années.

Les Verts saluent cette politique d'envergure, pionnière comme il nous a été dit en commission au niveau d'une ville, et qui permettra de consolider la place de choix qu'a déjà Lausanne sur ces questions. Ce rapport-préavis permet en effet de démontrer la richesse des acteurs présents sur ces questions à Lausanne, que ce soit bien sûr les agriculteurs, mais également les différents services de la Ville de Lausanne, les nombreuses associations qui sont actives sur le sujet, les professeurs et étudiants de l'UNIL, les responsables des vignobles et j'en passe.

Il est important pour tous ces acteurs de pouvoir bénéficier d'une politique claire et sûre sur la durée, ce à quoi ce rapport-préavis répond. Ce cadre permettra de consolider, mais aussi d'innover dans un domaine où l'on sent un engouement important de la population vu le nombre de demandes qui sont transmises à la Ville et des associations qui sont créées autour de l'agriculture urbaine.

Ce rapport-préavis est néanmoins pour une part non négligeable un rapport d'intention et les Verts resteront attentifs à ce qu'il puisse être concrétisé rapidement et de façon pérenne, notamment quand il s'agira de crédits nécessaires à sa réalisation. Les Verts ne peuvent donc que vous inviter à accepter ce rapport-préavis et à continuer à défendre Lausanne comme ville pionnière dans l'agriculture urbaine.

M. Alix-Olivier Briod (PLR) : – La matière de ce rapport-préavis n'est pas des plus digestes bien qu'une partie traite de produits alimentaires qui devraient l'être. Nous saluons la volonté d'entretenir au mieux cet important domaine agricole, mais regrettons de constater que plusieurs bâtiments agricoles situés en zone agricole ne fassent pas l'objet d'une meilleure attention concernant leur affectation et leur entretien.

Peu concernés dans ce rapport-préavis, mais faisant tout de même partiellement l'objet du motif d'urgence de traitement, les vignobles de la Ville apparaissent comme parents pauvres. Nous restons perplexes sur le virage écologique que l'on veut imposer tant il est important certes d'assurer une qualité irréprochable de production, mais aussi de garder à l'esprit la nécessité de maintenir un prix du produit permettant à la fois un bon écoulement de celui-ci ainsi qu'une marge bénéficiaire convenable.

Au sujet des projets spécifiques, on remarquera un retour à un certain réalisme concernant les toitures potagères et les difficultés reconnues quant à leur réalisation. Pour ce qui concerne le projet de grainothèque, il est souhaitable que son étude soit menée avec pragmatisme. Cela étant, le groupe PLR reconnaît la nécessité d'apporter son soutien à l'agriculture et dans ce sens acceptera toutes les conclusions de ce rapport-préavis et vous invite à en faire de même.

M. Gianfranco Gazzola (Soc.) : – S'il est vrai que l'agriculture est multifonctionnelle, je crois aussi que ce rapport-préavis a le grand mérite de souligner la fonction nourricière de l'agriculture et donc de mettre en valeur l'expérience, les compétences, le savoir-faire de nos agriculteurs et fermiers.

Lausanne a une longue tradition en matière de politique agricole et ce long rapport-préavis a le mérite de le confirmer en traçant cinq axes stratégiques qui vont développer notre action dans les années à venir. Son titre est ambitieux, « des balcons aux champs », et donc les secteurs touchés sont très variés. Ils concernent des professionnels, des amateurs, des domaines de la Ville, des parts de l'agglomération avec la possibilité de les ouvrir au public, et puis bien plus près de nous le plantage de ville et autres espaces pour jardiner qui sont offerts à tout un chacun de la population lausannoise.

Je tiens à souligner aussi le soutien dans la création des filières courtes, l'encouragement d'initiatives au bénéfice de la restauration collective et pour toute la population. Ambitieux rapport-préavis parce qu'il concerne la Suisse entière avec l'ambition de stimuler et soutenir un réseau de villes qui s'engagent dans le même sens que notre politique agricole, mais aussi à l'international avec la volonté manifestée par la Municipalité de procéder à la signature du pacte 2001.

La Municipalité ne va rien imposer, on pouvait avoir la crainte que l'on impose du jour au lendemain de passer rapidement au bio ou se spécialiser dans des cultures particulières et difficiles à réaliser. Tous les projets qui verront le jour devront être le fruit d'un consensus et d'un accompagnement de tous les acteurs, soit dans la définition des objectifs, soit dans le déroulement des programmes. Dans le rapport-préavis, il est clairement dit que la Ville va jouer un rôle plus de promotrice que de gestionnaire en mettant donc en valeur les compétences existantes et en sensibilisant – je dirais même en éduquant – la population à considérer à sa juste valeur l'agriculture et sa fonction.

Le groupe socialiste ne peut évidemment que vous conseiller de soutenir ce rapport-préavis.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Le groupe Le Centre-PDC-Verts libéraux applaudit ce rapport-préavis malgré sa dimension-fleuve, c'est un jeu de mots par rapport à ce que l'on a vécu à Lausanne ces derniers jours.

Il est utile d'avoir un texte qui présente avec suffisamment de détails la politique de la Municipalité en matière d'agriculture. Personnellement, comme Vert libéral, j'ai apprécié que les aspects environnementaux aient été traités en parallèle avec les aspects économiques et que l'objectif de durabilité avec ses trois volets classiques soit intégré à la politique de la Ville.

Le souhait de la Ville de Lausanne de signer le pacte de politique alimentaire de Milan et de rejoindre le réseau des villes qui se préoccupent de leur relation avec l'agriculture nous semble une très bonne idée. Nous sommes en effet en faveur d'aller regarder comment les choses se font ailleurs. Tant mieux si notre bon exemple peut servir à d'autres, mais nous voulons aussi y voir la volonté du « y'en a point comme nous » pour s'inspirer de bons exemples et se benchmarker, si vous me permettez d'utiliser cet anglicisme tout droit sorti de la gestion d'entreprise.

Le groupe à l'unanimité soutiendra ce rapport-préavis.

Mme Sandrine Schlienger (UDC) : – En l'absence de mon collègue Jean-Luc Chollet, je vous lis à sa demande le texte de l'intervention qu'il avait préparée à ce sujet qui lui tenait à cœur. J'espère qu'au travers de ma lecture vous reconnaîtrez sa plume.

« Pour celles et ceux qui l'ignoraient encore, je déclare mes intérêts, depuis que je suis en âge de trotter à la suite de mon père depuis le milieu des années cinquante et jusqu'à ce jour, l'agriculture n'a cessé de couler dans mes veines, occupant une place qui par la force des choses lorsque l'on gère un troupeau laitier peut apparaître comme étant démesurée.

Disons-le clairement, le rapport-préavis soumis ce soir à notre examen m'apparaît équilibré, parfois courageux et le groupe UDC le soutiendra. Le pari n'était pas gagné d'avance. La vague verte qui colonise progressivement l'agriculture des pays industrialisés, c'est-à-dire de ceux où l'on n'a pas faim, et à laquelle nous nous associons, émettait dans sa version lausannoise un certain nombre de propositions qui par leur côté pauvre en nuances a créé une onde de choc considérable auprès des fermiers de Ville.

Ceux-ci sont déjà confrontés comme tous les collègues éleveurs et producteurs de lait, à des contraintes économiques déstabilisantes financièrement et psychologiquement d'une classe socioprofessionnelle éduquée jusque-là dans une bien heureuse confusion entre le sol et la patrie. Avec ses 1900 hectares de forêts, 900 hectares de terres agricoles, sans oublier ses 34 hectares de vignes, Lausanne se pose comme plus grand propriétaire terrien du canton et cela oblige à naviguer fin s'agissant des domaines agricoles pour éviter de dériver sur l'une ou l'autre des deux écueilles antinomiques qui balisent son champ de compétence, à savoir le laissez-faire et la mise sous tutelle.

Je crois pouvoir m'exprimer au nom des fermiers pour dire que nous respectons la clairvoyance municipale lorsqu'elle affirme que l'agriculture biologique n'est pas une fin en soi, mais qu'elle va tendre vers une reconversion des domaines à l'agriculture biologique, sans l'imposer à court terme, manière de faire qui serait peu respectueuse du travail accompli, peu réaliste et mettrait en péril certaines exploitations, une phase de transition souvent longue est nécessaire.

J'ai commémoré ce printemps comme quarante de mes collègues agriculteurs de ce canton le cinquantième anniversaire de notre CFC en agronomie, obtenu à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney sur Moudon. L'agriculture enseignée à l'époque n'a plus grand-chose à voir avec celle enseignée aujourd'hui s'agissant de la protection des plantes, de la fumure du sol et de son travail. Le recours triomphant à la chimie sous ses formes les plus dévastatrices a totalement cédé le pas à une approche placée sous le signe du développement durable, du respect de l'environnement et de la qualité intrinsèque des produits.

Alors me direz-vous, encore un effort et vous passez au bio. Pas si simple, revenons à quelques phrases clés du rapport-préavis. La reconversion à la culture biologique constitue un changement important nécessitant de revisiter l'organisation du travail, les techniques de production et nécessite parfois des investissements supplémentaires en termes de machines. Ces changements n'ont presque pas d'influence pour le propriétaire, mais ils impactent directement le fermier. Les termes sont clairs et, de même que la Municipalité respecte ses fermiers, je vous demande de respecter la position municipale.

Un mot au sujet de l'exploitation agricole lausannoise directement en mains publiques. Et oui, la Ville de Lausanne est également exploitante agricole reconnue, avec un numéro d'exploitation officiel. Il faut dire que son domaine présente des caractéristiques particulières, près de 40 hectares répartis en près de 140 parcelles disséminées sur un diamètre de 15 kilomètres. Une petite centaine de moutons, de cochons laineux, de bovins, des chèvres et de la basse-cour, le tout sous l'égide de Pro Specierara et travaillé par une petite équipe enthousiaste. Celle-ci a régulièrement quelques problèmes avec l'administration relatifs aux heures supplémentaires et du dimanche en période de fenaison, car il arrive certaines années que la météo se moque comme d'une guigne de l'ATT. Entendez par là l'aménagement du temps de travail et sa codification précise. Comme quoi, dans quelques secteurs de l'administration, au demeurant assez rares, une annualisation du travail introduirait la souplesse qui fait parfois défaut pour un travail rationnel.

J'arrête-là et conclus sur la recommandation d'accepter ce rapport-préavis. »

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'ai juste une question complémentaire concernant ce rapport-préavis que nous n'avions pas posée lors de la séance de commission, il s'agit du domaine de Rovéréaz. Nous nous demandions lors des discussions dans notre groupe, comme le concept est participatif, nous nous rappelions qu'un bilan allait être fait après quelques années d'exploitation, quel est-il ?

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :

– La ferme de Rovéréaz est effectivement en exploitation et comme nous l'avons évoqué l'idée est de faire un bilan après quelque temps d'exploitation. Comme vous vous en souvenez peut-être, il y a « trois pièces » qui composent cette exploitation, c'est aussi dans la proposition d'évaluation de ces trois pièces que nous reviendrons vers vous le plus rapidement possible avec des éléments qui sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Ce que je peux dire en mon âme et conscience, sans me baser sur une évaluation scientifique après deux ans d'exercice, c'est sûr que ce genre de projets novateurs demande quelques ajustements au départ, tant du côté du système politique et administratif que du côté des partenaires que nous choisissons. On apprend ensemble et cela prend un peu plus de temps à développer qu'un projet traditionnel, les ajustements sont quasiment quotidiens pour les éléments d'exploitation purs, après dans la gouvernance du projet il y a aussi des choses que nous améliorons jour après jour.

Je vous remercie aussi pour les prises de position qu'il y a eu jusqu'à maintenant en relevant différents traits qui importent beaucoup pour ce rapport-préavis, le fait qu'il soit pionnier, mais qu'il s'inscrit dans une longue tradition d'intérêt pour l'agriculture, le fait que vous ayez remarqué que nous remettons au cœur du projet la fonction nourricière de l'agriculture. Le fait aussi que l'on était ambitieux pour certains, le fait que nous basons aussi cette politique publique sur la mutualisation des savoirs et oui, y'en a point comme nous, mais aussi nous allons nous benchmarker pour reprendre les mots évoqués.

Bien sûr que nous souhaitons, et c'est le fondement éthique de cette politique publique, respecter le monde paysan dans ce qu'il a fait, ce qu'il fait et ce qu'il va faire pour la société. Et bien entendu aussi la volonté politique est forte par exemple derrière l'évolution vers le bio, mais avec comme vous l'avez compris l'adage qui dit en substance que si on va lentement on va plus loin.

J'aimerais aussi rapidement dire que cette politique publique a aussi un petit côté manifeste, peut-être à destination de la Confédération pour lui dire que les villes sont des interlocutrices pour la politique agricole, oui il va falloir compter sur les villes et la Ville de Lausanne, qui est, comme on l'a entendu aussi dans vos discours, une collectivité de choix et de poids pour parler de ce sujet de politique agricole.

Ce que nous souhaitons dire aussi d'un point de vue manifeste à la Confédération, c'est que la politique agricole telle qu'elle nous la présente maintenant dans sa version 22+, en l'état elle ne nous convient pas. Nous ne sommes pas convaincus par les mesures qui sont proposées, notamment par la non pertinence de la suppression des barrières douanières, qui exposerait les produits de nos paysans à une concurrence qui, à notre sens, semble déloyale puisque les produits de l'étranger qui arrivent sur nos marchés sont peut-être à des prix plus bas, mais produits dans des conditions sociales et environnementales qui ne sont pas acceptables à nos yeux.

On a eu une remarque sur le prix des produits, on ne va pas ouvrir le débat, mais il y a de nombreuses recherches qui montrent que la population suisse serait d'accord de payer un peu plus cher des produits locaux de saison, voire bio, si elle est sûre que la marge va dans la poche de l'agriculteur et pas dans celle des distributeurs. Donc ça c'est aussi un point que nous souhaiterions que la Confédération enregistre.

Quatrième point de ce manifeste, c'est peut-être une réjouissance, on voit que les statistiques suisses du bio sont en progression et qu'il y a un marché sur ce domaine-là très spécifiquement, raison pour laquelle nous avons aussi axé notre politique publique sur ce point même si l'on sait qu'il est délicat et que nous le mettrons en œuvre de façon respectueuse du monde paysan.

Dernier élément de ce manifeste, c'est justement de montrer que nous ne voulons pas être complice de la fin du monde paysan et que ce n'est pas une image nostalgique de le dire comme cela, mais c'est une posture politique qui montre que nous voulons être responsables de notre agriculture et que nous la voulons durable, comme vous l'avez bien évoqué. C'est avec des politiques publiques à l'échelle des villes que nous arriverons peut-être à réinventer un pacte ville-campagne.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais revenir sur l'exploitation de Rovéréaz. J'aimerais savoir si la volonté de ne pas faucher les champs qui ne sont pas exploités est une volonté politique. A l'heure où les tiques sont de plus en plus virulentes, et même dans notre région, dangereuses par leur morsure, je trouve un peu délicat que les champs ne soient pas fauchés. Il y a des enfants qui jouent dans la région, il y a les scouts qui viennent tous les samedis, et j'aimerais savoir pourquoi ces champs ne sont pas fauchés.

M. Guy Gaudard (PLR) : – En prolongement de ce que Mme Longchamp vient de dire, il y a quelques questions qui se posent concernant Rovéréaz, on s'étonne qu'il y ait passablement de mètres carrés de surface qui ne soient pas cultivés. L'idée de la Municipalité était au départ de nourrir tous les APEMS avec des plantations nouvelles à Rovéréaz et on voit qu'actuellement c'est plutôt un laboratoire de plantations, à l'ancienne, et c'est un peu surprenant de voir comment est entretenu le domaine.

J'aimerais également savoir qui entretient la ferme, parce que lorsque l'on a tenu nos travaux de commissions c'était très urgent d'entreprendre des travaux dans cette ferme et de nouveaux gérants devaient à leurs frais entamer ces travaux. Je rappelle que le collègue Chollet se chauffait au bois avec une ancienne chaudière, je ne sais pas si elle a été remplacée.

Et puis la question que je me pose, c'est de quoi vivent les gens qui cultivent ces surfaces, parce qu'à l'époque il y avait également un projet qui parlait d'une table d'hôtes et je n'ai pas constaté qu'il y avait un engouement à organiser ces tables d'hôtes. Si vous pouviez nous faire un petit bilan rapide et sur quel est l'objectif de la Ville par rapport à ces 25 hectares qui ne sont quasi pas cultivés.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :
– C'est une année difficile pour la fauche et je vous rappelle que l'on ne fauche pas avant le 15 juin, c'est donc normal que vous ne l'ayez pas constaté.

Par rapport aux questions évoquées par M. Gaudard, Rovéréaz est formé de trois pièces avec celles qui sont totalement dédiées à l'agriculture, là c'est vrai que c'est en activité maintenant et que ça commence à rouler. Ensuite il y a la pièce qui est très visible, c'est le Jardin aux mille mains et qui est un potager en permaculture qui permet tout un chacun de la ville de venir donner un coup de main pour construire, élaborer le reste du jardin ou faire des tests. Il y a une approche très participative qui se fait, ils ont des activités avec les écoles et il y a des synergies qui s'établissent. Il y a des professionnels qui s'occupent de l'encadrement de ce jardin et beaucoup de bénévoles.

Sur la troisième pièce et l'idée de table, c'est aussi un projet en devenir et nous avons pour l'ensemble du projet des infrastructures des procédures qui ont la rapidité de nos procédures, on a eu beaucoup de discussions avec le service cantonal du territoire, parce que par exemple la mise sur le site d'une yourte nécessite des procédures très longues. Tout cela prend du temps, mais on arrive au bout d'un cycle et nous allons pouvoir aller de l'avant dans la mise en œuvre.

Par rapport aux gens qui travaillent maintenant, c'est vrai qu'il y en a certains qui ont encore un travail à côté pour vivre correctement, parce qu'il n'y a pas, par exemple sur ce jardin, la possibilité de faire vivre trois personnes. Elles ont cependant une

partie de leur travail sur le site de Rovéréaz et une autre partie dans un domaine de compétence quasiment identique et c'est aussi avec elles que l'on a travaillé la gestion du risque économique, que ce soit pour l'exploitation dans son ensemble, soit pièce par pièce.

La discussion est close.

La présidente : – Nous allons pouvoir passer aux conclusions et au vote, M. le rapporteur merci de nous donner les conclusions de la commission.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – J'enlèverai brièvement ma casquette pour donner la position d'Ensemble à Gauche qui est bien entendu la même que l'ensemble du plénum et relever que ce que nous avons beaucoup apprécié dans ce rapport-préavis et les propos que vient de tenir Mme la Municipale, c'est un certain scepticisme vis-à-vis de la politique agricole de la Confédération qui aurait tendance à livrer pieds et poings liés nos agriculteurs à la mondialisation.

Concernant la conclusion 1, elle a été acceptée à l'unanimité des 12 membres.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 1 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec une abstention vous avez accepté cette conclusion.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – Les conclusions 2 à 6 ont été acceptées par 11 oui et une abstention.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent les conclusions 2 à 6 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec une abstention vous avez accepté ces conclusions.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – La conclusion 7 a été acceptée à l'unanimité des 12 membres.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 7 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec deux abstentions vous avez accepté cette conclusion.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – La conclusion 8 a été acceptée par 11 oui et 1 abstention.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 8 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec une abstention vous avez accepté cette conclusion.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – La conclusion 9 a été acceptée à l'unanimité des 12 membres.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 9 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec deux abstentions vous avez accepté cette conclusion.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – La conclusion 10 a été acceptée à l'unanimité des 12 membres.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 10 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec une abstention vous avez accepté cette conclusion.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/09 de la Municipalité, du 8 mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la stratégie municipale en matière d'agriculture urbaine ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'543'500.- pour le financement des mesures de la politique agricole urbaine détaillées précédemment ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, les subventions qui pourraient être accordées ainsi que les recettes nettes issues du cofinancement par les fermiers ;
6. de confirmer le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable d'un montant de CHF 446'000.- (montants inscrits dans les objets « Ferme de Rovéréaz » et « Amburnex »), et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
7. d'accepter la réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » ;
8. d'accepter la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » ;
9. d'accepter la réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » ;
10. d'accepter la réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ».

Réponse au postulat de Mme Florence Germond

« Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial »

Rapport-préavis N° 2018/04 du 8 février 2018

Enfance, jeunesse et quartiers

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Claude Nicole Grin (Les Verts), rapportrice : – Ce postulat a été déposé le 20 mai 2009 et renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010 pour étude et rapport-préavis.

Ce postulat a pour objet la situation des enfants qui débutent le premier cycle primaire sans connaissance du français, ce qui risque de péjorer leur cursus scolaire.

Ce risque s'aggrave proportionnellement avec la précarité économique de la famille. Les enfants concernés débutent leur vie scolaire de façon défavorable pour leur développement et leur intégration dans la cité.

Le rapport-préavis, dans sa réponse à ce postulat, prend en compte les très jeunes enfants et leur famille. Tout d'abord, il propose dans le cadre de la politique d'accueil extrascolaire, d'avoir pour objectif, par les mesures qu'il entend mettre en place, de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants dans leur parcours scolaire. Il propose donc un accès élargi aux prestations de l'accueil extrascolaire pour les familles, même si les deux parents n'exercent pas une activité professionnelle.

Ce rapport-préavis propose aussi de créer un fonds de soutien pour des projets associatifs qui remplissent les mêmes buts visant à une meilleure intégration de ces enfants allophone, ce qui permettra ainsi différentes approches. Ce rapport-préavis présente plusieurs projets lausannois ou hors Lausanne qui permettent d'évaluer les divers bénéfices que ces démarches peuvent apporter.

La discussion est ouverte

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Ce postulat a subi un retard de neuf ans, déposé en 2009, il a été traité in fine en mars 2018. Ce n'est pas grave en soi si ce n'est que l'on espère que dans les neuf ans qui se sont écoulés des choses ont pu être faites et c'est effectivement le cas.

Des expériences ont pu être menées ce qui a permis à la commission 43 de bénéficier d'un rapport-préavis tout à fait documenté, précis et établi sur les résultats des évaluations consacrées aux expériences novatrices auxquelles faisait référence la rapportrice et qui se sont développées depuis 2010 déjà dans diverses régions.

Les débats au sein de la commission ont été intéressants et les membres ont exprimé plusieurs appréciations convergentes et partagé avec intérêt et satisfaction les informations apportées par ces rapports. J'aimerais faire trois orientations principales pour concrétiser les objectifs de meilleure intégration des enfants allophones en âge préscolaire.

Celles qui m'ont paru les plus convaincantes sont d'utiliser les réseaux existants de structures d'accueil de la petite enfance, il n'est pas question de créer de nouvelles structures, de définir un socle professionnel des intervenants permettant l'encouragement précoce à aborder la langue française, et troisièmement élaborer une offre destinée à tous les enfants pour éviter toute stigmatisation du type classe spéciale pour les petits copains qui ne savent pas parler français.

Il y a encore un aspect qui est bien relevé, c'est que la collaboration avec le parascolaire est également soulignée puisqu'il n'a pas de fonction de scolarisation avec une évaluation finale, c'est donc une opportunité rare et fort utile de collaborations à promouvoir.

Sur la base des premières expériences dans la région lausannoise, des projets de formation continue qui sont prévus auprès du centre de ressources en éducation de l'enfance, pour que le personnel soit en ligne avec le principe organisateur de cet accueil particulier, de même du fait que l'enveloppe demandée nous paraît modeste compte tenu de l'ambition et de l'utilité de ce projet, et en tous cas bien ciblé comme investissement pour prévenir des solutions bien plus coûteuses en phase scolaire.

De ce fait le Parti socialiste soutient le rapport-préavis et vous encourage à en faire de même.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Ce rapport-préavis est certes intéressant et la cible visée nécessite et retient toute notre attention. Néanmoins il me semble que nous allons au-devant de doublons dans les services, dans les responsabilités et dans le financement.

En effet, il me semble que le Bureau lausannois pour l'intégration a pour tâche principale l'intégration des communautés étrangères et de par ce fait ce bureau assume fort bien un grand nombre de cours de langues. Il me semble donc peu judicieux de charger un autre service de cette même tâche.

Par ailleurs en ce qui concerne le besoin éventuel de financement pour une meilleure intégration des communautés allophones, j'aimerais rappeler à notre assemblée qu'il existe d'ores et déjà un fonds géré par le BLI actuellement, qui s'appelle le fond lausannois pour l'intégration, qui a exactement, entre autres, la même mission. Il me paraît donc peu judicieux de créer un autre fond, et au contraire si on souhaite encore abonder, pourquoi pas, mais ce fond existe déjà.

Je reviens donc sur ma crainte initiale, évitons les doublons, clarifions la situation, qui fait quoi dans ce domaine, et expliquons à tout un chacun quelle segmentation claire chaque service est amené à fournir afin que l'on puisse répondre positivement à cette demande sans pour autant se marcher sur les pieds.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR.) : – Je vous fais connaître la détermination du groupe PLR. L'auteur du postulat doit se réjouir de voir enfin qu'après neuf ans il est répondu à son initiative «en urgence». On pourrait même dire avec une pointe d'humour qu'elle se répond à elle-même dans ce rapport-préavis.

Il est néanmoins assez significatif des raisons liées à cette carence temporelle au travers des différents rapports liés aux initiatives et postulats en cours de traitement au 30 juin de chaque année. Ne voulant pas transformer mon intervention en cours d'histoire, il sied de relever qu'entre 2010 et 2016 il a été répété de manière linéaire que des études étaient en cours, que des expériences ont été faites, mais qu'elles ont été perturbées par des problèmes organisationnels, etc...

A deux reprises, en 2014 et 2016 la COGES a fait état de son incompréhension, mais finalement faisant preuve de fatalisme, elle s'est soumise bon gré mal gré aux réponses municipales. De là à en faire une complice de la Municipalité, c'est un pas que je ne saurais franchir.

Le problème fondamental que pose ce rapport-préavis très politique appelle une réponse circonstanciée. Tant qu'il y a une demande de places de crèche pour des parents ou des mères célibataires qui travaillent ou cherchent un emploi, allusion faite aux 220 places de la liste d'attente, au demeurant non actualisée, tant qu'il n'y a pas de solution de garde, il n'est pas juste de privilégier des personnes qui n'ont pas besoin de soutien de garde, quand bien même on comprend l'intérêt qu'il y a à favoriser l'intégration et l'apprentissage du français.

En d'autres termes, il convient d'aider prioritairement ceux qui ne sont pas à charge de la collectivité. Dès lors avant de créer des nouveautés, il faut privilégier l'existant et surtout ceux qui travaillent. Dans les réponses municipales dont j'ai esquissé le parcours, nous lisons à trois reprises «l'effort principal a été mis sur les places d'accueil qui permette la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.» En revanche, vu la sensibilisation à l'âge de 4 ans, on ne saurait nier que si les compétences langagières ne correspondent pas à la moyenne des élèves autochtones, elles sont assez développées sur le plan de la compréhension et de la production orale. A cela s'ajoute la mixité sociale, et je renvoie à ce sujet au rapport du Canton de Vaud cité : Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques, Département de la formation et de la jeunesse, octobre 2007, sous le titre : « Quelle place pour l'allophonie et la diversité culturelle ? »

Enfin, l'aspect financier. Au point 10 du rapport-préavis, je cite «il est difficile de mesurer les incidences financières, puisqu'il s'agira de saisir les opportunités ou les projets qui seraient proposés». La Municipalité demande, pour mettre en œuvre les propositions précitées, de fixer une enveloppe à 350 000 francs d'augmentation

maximale du budget du Service d'accueil de jour de l'enfance d'ici la fin de l'année 2021, dont 300 000 francs pérennes et 50 000 francs ponctuels sur trois ans dès septembre 2018. En bref, il nous est demandé un chèque en blanc, ce à quoi, comme il l'a fait en d'autres occasions, le PLR s'oppose.

Je ne pourrais conclure sans relever que la Ville de Lausanne ne saurait faire cavalier seul en la matière, la priorité d'action relevant du Canton et je renvoie au rapport déjà cité et aux déclarations municipales relatées dans le parcours historique, je cite : « le Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale s'est approché de la Ville de Lausanne et du Service d'accueil de jour de l'enfance pour mettre en place dès début 2013 un projet pilote de prévention sociale par l'encouragement précoce ciblé » et plus loin « ce projet est entièrement financé par le Canton ».

En conclusion, le groupe PLR fera preuve de pragmatisme et refusera à tout le moins les conclusions 2 et 3.

Mme Sara Soto (Les Verts) : – Le groupe des Verts salue ce rapport-préavis qui répond pleinement à son postulat et démontre la construction d'une politique en la matière complète et documentée.

La sensibilisation au français, ludique il faut le souligner, renforcera sans aucun doute le vivre ensemble dans nos communautés et ce projet est un pas de plus vers la réduction des inégalités dans notre société.

Nous tenons en outre à souligner que nous rejoignons la sensibilité accordée à l'égard de la langue maternelle, tant on sait désormais que sa maîtrise facilite celle du français et donc une meilleure intégration de l'enfant allophone dans le circuit scolaire.

Le groupe des Verts acceptera donc les conclusions de ce rapport-préavis et vous invite à faire de même.

M. Philippe Stauber (PLC) : – Ce rapport-préavis relève le risque d'une péjoration de leur cursus scolaire pour les enfants allophones qui débutent le premier cycle primaire sans connaissance du français. Dans la mesure où le rapport-préavis vise à combler cette lacune, son attention est à l'évidence pertinente et juste.

Cependant il se pose la question de l'efficacité des mesures envisagées par rapport au but visé. Or, dans les études longitudinales qui suivent les enfants depuis un jeune âge jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire et au-delà, les effets de telles mesures de sensibilisation ne sont pas décelables. Historiquement, les premières tentatives qui visaient à compenser les lacunes dans les compétences linguistiques des enfants allophones visaient les premières années de l'école primaire, soit la troisième et la quatrième année Harmos. L'échec de ces projets a incité certains spécialistes à situer l'âge de la première intervention plus tôt, soit au niveau de l'école enfantine lorsque les enfants ont entre 4 et 6 ans.

Devant les résultats de nouveau décevants, les mêmes spécialistes espèrent obtenir enfin des résultats probants en avançant encore plus l'âge d'intervention. Cependant en se basant sur le résultat des études longitudinales évoquées, rien ne laisse penser que les résultats seront meilleurs.

Les études longitudinales pertinentes sont rares et la recherche n'a peut-être pas dit son dernier mot. A l'heure actuelle, l'efficacité des mesures évoquées reste toutefois un pur mythe. Ce dernier est alimenté par des effets parfois faiblement positifs à court terme, effets qui s'estompent dans la durée, souvent après un à deux ans, typiquement vers 8 ans.

Concernant les très jeunes enfants, la recherche empirique et la pratique suggèrent qu'il faut, pour combler les lacunes linguistiques dans la durée, une immersion massive et prolongée dans un français de bonne qualité sur le lieu d'accueil, à

l'exclusion de l'utilisation de toute autre langue. Il semble notamment déterminant que les adultes présents ne comprennent pas les enfants lorsque ceux-ci ne parlent pas français.

Voici donc un résumé succinct de la science empirique à ce sujet. Face à ce constat, le Parti libéral-conservateur estime que les mesures prévues par la Municipalité ne permettront pas d'atteindre le but visé. En effet, nous craignons que ce rapport-préavis ne serve que d'alibi sans réellement se préoccuper de l'avenir scolaire des enfants allophones.

En conséquence, le PLC propose de rejeter les conclusions du rapport-préavis et incite la Municipalité à s'informer sur les expériences dont les résultats ont démontré une efficacité à long terme.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Je suis assez surprise des interventions de mes deux préopinants masculins. Pour M. Henchoz, j'apprécie que vous ayez lu avec attention le rapport-préavis, si vous allez à la page 5, au sujet des places qui seraient « volées » à ceux qui attendent parce que les parents doivent concilier vie familiale et professionnelle, vous pouvez lire qu'au 31 décembre 2017, donc tout récemment, 220 enfants entre 3 et 4 ans sont inscrits sur la liste d'attente centralisée du bureau d'information aux parents et l'analyse de ces demandes nous montre d'une part qu'une bonne majorité de ces inscriptions a un but de socialisation de l'enfant avant l'entrée à l'école et non de conciliation entre vie professionnelle et familiale.

D'autre part, dans certains quartiers, Borde, Valentin, Bourdonnette, Grangette, donc là où il y a une mixité et une allophonie plus diffuses qu'ailleurs, il n'y a plus d'enfants sur la liste d'attente. Donc cela veut bien dire que ce privilège qui serait donné aux enfants allophones ne prive pas d'autres enfants.

Par ailleurs les études qui sont citées par M. Stauber – on pourrait en suivre bien d'autres et en suivre les statistiques – sur les enfants bilingues, et c'est important que ce soit d'une façon très précoce que la langue soit pratiquée sur le lieu de façon conviviale et non pas structurée comme quand vous demandez à apprendre des notions dans un but d'évaluation scolaire, c'est la façon la plus favorable pour l'apprentissage de la langue. Et vous savez que la maîtrise de la langue est quelque chose qui permet aussi de s'intégrer au mieux dans une société, il semble donc que cette demande d'intégration précoce va dans le sens de ce que nous souhaitons avec les populations mixtes à Lausanne.

M. Axel Marion (CPV) : – Comme cela a été dit l'intégration des étrangers est un enjeu particulièrement important et cela passe notamment par une maîtrise de la langue locale, ici chez nous le français, et c'est un défi que l'on doit absolument mener et se donner les moyens d'y arriver.

Le débat sur le moyen d'arriver au mieux à cet objectif est légitime et j'entends les propos de nos collègues des groupes PLC et PLR. Pour notre part, nous n'avons pas de raison de mettre en cause les propositions faites par la Municipalité, ce que nous pouvons regretter c'est que le rapport-préavis ne donne pas véritablement une perspective de tirer un bilan de ces mesures, notamment au bout de deux ou trois ans. Il nous est simplement dit qu'avec la subvention, au bout de trois ans ce sera au travers du renouvellement du budget que l'on pourra le faire.

Ce que l'on peut appeler de nos vœux, c'est que la Municipalité puisse livrer au bout de trois ans un bilan sur l'état de ce fonds, sur la manière dont les projets ont été soutenus, et si ça vaut la peine de continuer. A défaut ce sera bien entendu à la Commission des finances de faire ce bilan et voir si l'on doit réinvestir cet argent.

Mais ce soir, du point de vue du groupe Le Centre, il n'y a pas de raison d'envoyer un frein à cette démarche importante. Juste une remarque de détail, je trouve piquant que ce soit Mme la vice-syndique Florence Germond qui signe le rapport-préavis qui

répond à Mme Florence Germond. Peut-être qu'on aurait pu se l'éviter, je ne sais pas si c'est une coquetterie de Mme Germond, mais je trouve toujours un peu piquant que l'on ne trouve pas un autre municipal pour signer dans ces cas-là.

M. Pierre Consience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche s'associe aux propos de mes préopinants socialistes et verts et votera à l'unanimité ce rapport-préavis. J'aimerais juste revenir sur deux motifs de réticence qui ont été formulés par nos collègues libéraux-radicaux.

Premièrement par ce qui a été dit par M. Picard sur le fond lausannois de l'intégration, à notre sens ce qui fait aussi la pertinence de séparer ce financement-là, c'est le fait qu'il s'agit de pérenniser ce financement alors que les attributions du fond lausannois de l'intégration sont rediscutées régulièrement, et aussi le fait que cette mesure a vocation à être gérée par la Direction enfance, jeunesse et quartiers, ce qui fait aussi sens d'un financement à part, et qu'il n'y a pas que la dimension intégration, mais évidemment également la dimension pédagogique qui est derrière.

Sur le fait d'opposer des mesures sociales à d'autres, je pense que pour la somme qui est impliquée il ne faut pas opposer ces mesures, on vous accueillera avec plaisir si vous souhaitez nous rejoindre pour demander plus de place en crèches à cette Municipalité, mais dans l'attente je pense que cette mesure est plus que salutaire et nécessaire et je vous invite à la soutenir largement.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR.) : – Chère Madame de-Paolis, vous lisez le rapport-préavis comme moi et vous avez participé à la séance de commission comme moi. Si je fais allusion à la liste d'attente qui devrait être actualisée, je me réfère simplement aux questions que j'ai posées qui sont généreusement relatées dans le rapport de la présidente, et je vous renvoie à la page 2, mais je ne vais pas vous en faire lecture.

Simplement relever ce que disait le chef de service qui nous beaucoup aidés à comprendre les mécanismes de ce rapport-préavis : « Le chef de l'accueil de jour de l'enfance rappelle qu'il faut manier les chiffres des demandeurs de place avec une certaine prudence. Citant la liste d'attente, il constate que la moitié des demandes est faite en prévision d'une naissance, ou lorsque les mères sont encore en congé maternité. Pour les enfants de plus de 2 ans, il estime que les parents ont trouvé une solution de garde, mais qu'ils préfèrent rester sur une liste d'attente pour que leur enfant bénéficie d'une meilleure intégration et socialisation. » Voilà ce qui me fait hésiter sur la fiabilité de la liste d'attente.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Un certain nombre de doutes et d'objections ont été levés et mériteront d'être débattus.

En préambule, ce rapport-préavis me semble également être un symbole important pour reconnaître les multiples missions de l'accueil de jour. Et pour ceux qui l'auraient oublié depuis hier soir, il s'agit d'une part de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, mais il s'agit aussi d'un but préventif et éducatif en complémentarité à celui joué par les familles et par l'école.

La Ville de Lausanne a une offre en accueil de jour qui est importante et qui permet justement de contribuer de manière importante à concilier vie professionnelle et familiale. Entre 2006 et 2016 ce sont 2500 places d'accueil de jour qui ont été créées et qui ont pu réellement améliorer la réponse à la demande. Demande que l'on peut mesurer par le nombre de personnes sur la liste d'attente, par le taux de couverture ou par le temps d'attente entre le moment où une place est souhaitée et le moment où elle est obtenue, j'y reviendrai.

En tous les cas on constate une amélioration significative en la matière, cela fait aussi que maintenant une majorité des enfants lausannois sont accueillis à un moment ou un autre de leur enfance dans les structures préscolaires, et que cela peut aussi

constituer un réel dispositif à dimension pédagogique et une plus-value pour la socialisation de ces enfants.

Avec un paradoxe toutefois puisqu'il y a une priorité pour les familles dans lesquelles les deux parents travaillent, il y a un risque que cette prestation pédagogique soit aussi attribuée aux familles qui sont le mieux intégrées professionnellement et socialement, et que les familles qui auraient besoin d'une prestation de socialisation manquent d'accès et n'aient finalement pas accès à cette prestation-là. Le rapport-préavis qui nous occupe aujourd'hui propose une manière de garantir la priorité de l'enjeu de la conciliation vie professionnelle et familiale, d'aborder l'enjeu de socialisation et d'apporter une réponse qui paraît adaptée.

Les mesures qui sont proposées sont donc d'une part d'affirmer l'ouverture dans la mesure des places disponibles à des objectifs de socialisation, des places en particulier pour les enfants de 3 et 4 ans avant leur scolarisation, ce qui correspond aussi à un moment où la liste d'attente et particulièrement faible. Ce qui s'explique naturellement par le fait que les structures communales comprennent un secteur nourrissons, un secteur des trotteurs et un secteur des moyens, puis des élèves scolarisés en 1 et 2P. Naturellement à partir du moment où l'enfant a une solution de garde, il est important qu'il ait ensuite une offre meilleure à mesure des stades où l'enfant grandit.

Il y a donc une certaine disponibilité pour les enfants dès 3-4 ans qui peut être utilisée et qui permet de conjuguer les deux profils sur la liste d'attente. C'est une plus-value qui est également reconnue par les responsables scolaires. Les directeurs d'établissement m'ont aussi confirmé qu'ils sont préoccupés par le fait que des enfants, peuvent poser, déjà petits, des problèmes d'encadrement dès l'entrée à l'école infantine, et de ce point de vue là, le fait d'avoir passé par des structures d'accueil collectif représente une plus-value et une préparation à la socialisation qui est réellement utile.

L'autre partie qui est proposée par ce rapport-préavis, ce sont donc des cours de français avec des projets financièrement assez modestes qui sont proposés d'une part aux enfants allophones et d'autre part aux parents de ces enfants.

Si on aborde les questions, M. Picard se demandait si cet objectif d'apprentissage du français ne devait pas être prioritairement traité par le Bureau lausannois pour l'intégration. Naturellement il est important que chaque service ait ses compétences, il est également important de pouvoir de temps à autre collaborer et aller au-delà des frontières pour apporter des réponses concertées, celles de ce soir ont été faites en collaboration avec le Bureau lausannois pour l'intégration. Et il paraît logique que le lieu pour apprendre le français pour des enfants de 3 ou 4 ans soit dans les structures préscolaires plutôt que dans des cours de français publics en général destinés à des adultes.

Il est utile de préciser également que le fond lausannois pour l'intégration, par définition, ne soutient en principe pas des projets d'apprentissage du français puisque justement il s'agit d'une autre mission du BLI. Il y a aussi un certain intérêt à avoir des cours, certes modestes, proposés aux parents des enfants accueillis dans la mesure où justement cela permet d'avoir des cours au moment où les enfants sont accueillis et les parents peuvent avoir une conciliation entre le cours qu'ils suivent et l'accueil de leur enfant.

M. Henchoz s'est étonné des chiffres estimés comme non actualisés sur la liste d'attente centralisée. Peut-être est-il utile de préciser qu'effectivement c'est l'un des indices que nous utilisons pour mesurer la réponse que nous avons par rapport aux demandes, mais le but premier de cette liste est surtout de garantir les priorités dans l'ordre d'accueil, et de garantir que les objectifs notamment de conciliation entre vie professionnelle et familiale sont respectés et qu'il n'y a pas d'arbitraire dans

l'attribution des places en crèche. Le fait de pouvoir l'utiliser comme mesure de la demande non satisfaite est tout à fait accessoire et elle est effectivement perturbée par le fait que les parents peuvent être inscrits sur la liste d'attente quand bien même ils arrivent à trouver une solution alternative pour la garde de leur enfant.

Les autres chiffres qui sont utilisés sont le taux de couverture, donc la proportion entre le nombre de places, respectivement le nombre d'enfants accueillis et le nombre d'enfants total dans la population lausannoise, ce qui aussi un indice, mais qui n'indique pas le nombre d'enfants qui trouvent une solution de garde avec l'un des parents qui reste au foyer. L'un des indices les plus pertinents est, pour chaque enfant qui a obtenu une place, la durée d'attente entre le moment où les parents demandaient une place et le moment où ils l'ont effectivement obtenue, et de ce point de vue là on peut constater qu'entre 2011 et 2016, la liste d'attente a fortement diminué puisque pour le premier enfant d'une fratrie le délai d'attente a passé de 6.1 à 3.8 et permet d'avoir réellement une amélioration en accueil.

Il a aussi été reproché que nous demandions au Conseil communal de signer un chèque en blanc, en l'occurrence le montant est justement précisé, il s'agit d'un montant plafond de 350 000 francs pour la législature qui permet de développer des projets en fonction des besoins et en fonction des capacités des structures à développer des projets. Nous avons un certain nombre de quartiers dans lesquels un intérêt a été manifesté et qui sont élaborés, l'un d'eux a été exprimé par le journal du quartier des Boveresses, *le Canard*, et pourra naturellement être développé si vous soutenez le rapport-préavis ce soir. Il s'agit donc d'un montant maximal à mettre en rapport avec les plus de 120 millions que représente l'accueil de jour en ville de Lausanne.

Il a été également évoqué que peut-être le Canton pouvait assumer le financement de cette offre et il a été fait référence au financement du Canton pour l'un des projets. En l'occurrence, il s'agit de la crèche du Valentin que nous avons en partenariat avec eux, qui accueille d'une part des enfants du quartier et d'autre part des enfants dont les parents sont en mesure d'insertion et au bénéfice du revenu d'insertion. Il s'agit d'une mesure qui est nettement différente puisqu'on ne peut pas confondre enfants allophones, parents allophones et personnes au revenu d'insertion. Le projet qui nous est proposé aujourd'hui est donc clairement distinct et nous ne pouvons prétendre à un financement par le régime d'aides sociales comme cela est prévu avec la convention pour la crèche du Valentin.

Nous avons aussi eu une remarque de M. Stauber qui dit que la science empirique a démontré l'absence d'efficacité sur le long terme de ce type de scolarisation et que la mesure la plus utile est de ne pas parler la langue d'origine avec les enfants. Cela me paraît contraire à toutes les informations et toutes les études que j'ai pu obtenir, je pense que ce n'est pas ici le lieu de faire un combat d'études, mais je débats volontiers de ce sujet avec lui par ailleurs. Je peux le renvoyer toutefois au fait que l'apprentissage de la langue d'origine est même reconnu par la Loi sur l'enseignement obligatoire puisqu'elle encourage ce type d'enseignement et qu'en ce qui concerne l'utilité de cette socialisation pour les enfants allophones, il y a une série de travaux qui se trouvent en français sous le terme d'« encouragement précoce ».

Personnellement je me limiterai à évoquer l'économiste Heckman qui disait qu'il y a avait entre le coût de l'accueil de jour et ses retombées économiques un rapport de 4 à 7, pour avoir un chiffre.

La dernière remarque dont j'ai pris note était celle de M. Marion qui souhaite un bilan après trois ans sur ces mesures. Comme le montant doit ensuite être sollicité pour les projets pilotes qui sont évoqués, naturellement qu'il est pertinent que nous devions aussi montrer l'effet que cela pourrait avoir, j'espère que nous aurons l'occasion de le faire au terme des trois ans.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR.) : – Vous avez dit que la liste d’attente s’était réduite de 6,3 à 3,8, mais vous n’avez pas précisé si c’était des mois ou des années.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il s’agit de mois et en fait c’était 6,6 à 3,1.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Je dois faire part de ma perplexité, en 2009 quand Mme Germond a déposé ce postulat, j’y étais totalement opposée. Depuis il y a beaucoup d’eau qui a coulé et si j’en reviens aux discussions d’hier par rapport au deal de rue, je me demande si plus de prévention, comme l’ont demandé tous les groupes, si justement d’accepter le rapport-préavis qui nous est présenté ce soir n’entrerait pas dans la prévention.

La discussion est close

La présidente : – Il n’y a plus de demande de parole, nous allons donc pouvoir passer au vote de ce rapport-préavis, Mme la rapportrice merci de bien vouloir nous donner les déterminations de la commission.

Mme Claude Nicole Grin (Les Verts), rapportrice : – Trois conclusions à voter séparément, la conclusion 1 a été acceptée à l’unanimité.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Nous allons voter à main levée cette conclusion, celles et ceux qui acceptent cette conclusion 1 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions, plusieurs refus, vous avez accepté la conclusion numéro 1.

Mme Claude Nicole Grin (Les Verts), rapportrice : – La commission a désiré amender la conclusion 2, soit la suppression de la parenthèse (les mères en particulier) pour la raison suivante : cette précision nous a paru contraire à la volonté de soutenir une meilleure répartition des tâches à l’intérieur de la cellule familiale.

La conclusion 2 amendée a été acceptée par 6 voix pour et trois abstentions.

La présidente : – Nous allons voter à l’électronique cette conclusion, celles et ceux qui acceptent la conclusion 2 votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non et il est possible de s’abstenir.

Par 50 oui, 26 non et 1 abstention, vous avez accepté la conclusion numéro 2

Mme Claude Nicole Grin (Les Verts), rapportrice : – La conclusion 3 a été acceptée par 6 voix pour et trois abstentions.

La présidente : – Nous allons voter à main levée cette conclusion, celles et ceux qui acceptent cette conclusion 3 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec une abstention, plusieurs refus, vous avez accepté la conclusion numéro 3 et ce rapport-préavis est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/04 de la Municipalité, du 8 février 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Florence Germond « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial » ;
2. de créer un fonds de soutien à des projets individuels ou associatifs, remplissant des buts visant à une meilleure intégration des enfants allophones de 3 à 4 ans et leurs parents les mères en particulier ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter les montants nécessaires aux nouveaux projets à hauteur maximale de CHF 350'000.- sur l'actuelle législature dont une nouvelle subvention à la rubrique 5900.319 « Impôts, taxes et frais divers » afin de doter ce fonds d'un capital de CHF 50'000.- par année sur trois ans et renouvelable par voie budgétaire.

Interpellation urgente de Xavier Company et consorts : Mais où s'arrêtera donc Tamedia ?

Développement

Mercredi soir 6 juin 2018, nous apprenions, par voie de presse, la disparition du quotidien romand *Le Matin* dans sa version imprimée. Les employés ont été, eux, informés le lendemain matin, par communiqué interne. Ce communiqué a été quasiment repris mot pour mot pour devenir un « article » dans le *20 minutes*, quotidien gratuit concurrent appartenant pourtant au même éditeur, soit Tamedia.

Le communiqué indique que le journal va continuer à subsister en ligne, avec 10 ou 15 collaborateurs seulement. Cela sous-entend une quarantaine de licenciements au moins. En parallèle, Tamedia a expliqué qu'il allait « promouvoir » différents journalistes en qualité « d'experts », ceci dans le cadre d'un projet appelé « perspectives de carrières pour les journalistes ».

La disparition du quotidien romand *Le Matin* dans sa version imprimée marque la mort du journal que nous avons tous lu régulièrement, à une table de café, chez le médecin, ou en attendant un train. Mais une chose est sûre, c'est que *Le Matin* est lu, par beaucoup de monde, et pas uniquement sur internet. En effet, c'est un journal populaire, qui parle notamment à une tranche de la population qui n'est pas habituée à rechercher l'information sur internet et qui risque donc, dès le 22 juillet 2018, date de la dernière édition papier, de voir disparaître une des désormais rares sources d'information à sa disposition.

La Municipalité de Lausanne a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de faire part de ses craintes pour le futur de la presse romande, notamment à Tamedia lors de la restructuration de *24 Heures* et de *la Tribune de Genève*, ou encore lors des débats sur l'initiative No Billag. Malgré cette dernière victoire politique, et les inquiétudes exprimées régulièrement, la situation se dégrade de jour en jour relativement à la diversité de la presse romande. Tamedia en particulier semble faire la sourde oreille face aux volontés politiques et populaires. Dans ce paysage sombre, existe-t-il encore une marge de manœuvre pour préserver la diversité de la presse en Suisse romande, ce « chien de garde de la démocratie » comme le nomme la CEDH ? Ou doit-on se plier aux décisions d'un grand groupe de presse sans broncher jusqu'à ce qu'il ne reste plus sur le marché que le seul *20 minutes*, fierté de Tamedia puisqu'il s'agit du seul titre qui réalise des bénéfices ?

La Ville de Lausanne, comme ville hôte du siège de Tamedia comme de Ringier Romandie, doit pouvoir jouer un rôle pour préserver cette diversité de la presse qui nous est chère. C'est pourquoi nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La Municipalité a-t-elle été informée de la situation avant la décision définitive de Tamedia ?
- 2) La Municipalité est-elle en contact avec les dirigeants de Tamedia, la société des rédacteurs, ou le Canton dans le cadre de ces négociations importantes ?
- 3) Quel rôle entend jouer la Municipalité dans les négociations pour préserver la version papier du *Matin*, ou pour assurer un plan social adéquat aux collaborateurs dont le licenciement a été annoncé ?
- 4) Quels ont été les retours de Tamedia sur la lettre ouverte de neuf syndicats de villes vaudoises (dont Lausanne) du 27 septembre 2016 ?
- 5) Les discussions sont-elles possibles, à terme, avec Tamedia, afin d'arriver à un résultat permettant de préserver la diversité de la presse en Suisse romande ?
- 6) Qu'entend faire la Municipalité pour empêcher la situation de la presse romande de se dégrader davantage ?

Discussion

M. Xavier Company (Les Verts): – Une société c'est un peu comme une montgolfière, il faut parfois savoir lâcher du lest. C'est ce que m'expliqueront les fiers défenseurs du marché libre, de la liberté d'entreprise à la lecture de notre interpellation.

La citation peut paraître drôle, elle l'est moins lorsque l'on examine la situation en détail. Nous sommes dans une situation économique de quasi-monopole au niveau des quotidiens romands et surtout nous ne sommes pas dans n'importe quel marché économique. Le marché de la presse est particulier, en ce sens qu'il s'agit d'un pilier de notre démocratie. D'un chien de garde de notre démocratie, et je ferais peut-être plaisir à M. de Haller en citant une jurisprudence, chien de garde de notre démocratie à qui nous devons beaucoup pour le contrôle sur notre travail d'élu, sur notre travail de politique. Il représente donc le contrepouvoir qui est nécessaire pour le peuple et pour notre travail d'élu, pour ne pas dévier, pour ne pas se croire tout permis.

Certains nous demanderont pourquoi *Le Matin* ? Il s'agit de faits divers, de sports, de people, au fonds pas très intéressants, certains m'ont déjà fait la réflexion. Il s'agit d'un journal d'envergure nationale, il s'agit d'un journal lu partout, lu beaucoup sous forme papier. Il participe de par son omniprésence dans toutes les couches de la société à la formation de l'opinion publique, à la formation de la démocratie et à la formation de la liberté d'opinion de chacun.

On ne peut pas, en tant qu'hommes politiques, moins soutenir un titre parce qu'il nous plaît moins qu'un autre, car sa ligne éditoriale ne serait pas dans notre conviction. Au contraire, on se doit en tant que politique de soutenir la presse dans et pour sa diversité. Qu'elle nous plaise ou non, qu'on la lise plus ou moins, et qu'on soit satisfait de sa ligne éditoriale ou non. Il faut combattre tout appauvrissement de la presse, tout appauvrissement de la diversité de la formation de l'opinion de chacun, du débat démocratique et surtout du contrôle du pouvoir étatique et de sa remise en cause.

Bien sûr notre pouvoir à l'échelle communale est maigre, si on veut réfléchir par exemple à un soutien public à la presse romande, ce n'est pas nous à Lausanne qui allons faire grand-chose ni si l'on veut réfléchir à un changement légal en la matière. Mais on ne peut pas rester sans rien faire face à une entreprise, qui a son siège sur

notre commune, qui démantèle un à un chacun de ses journaux, et surtout quasi chacun des journaux romands.

Le *24 Heures* assiste à chacun de nos débats et la dernière fois que nous avons parlé de Tamedia c'était pour un démantèlement, petit à petit, du *24 heures* et de la *Tribune de Genève*. Qui seront les suivants ? Nous ne savons pas, mais nous savons qu'il y en aura, *Le Matin* dans sa version papier n'est qu'un premier pas avant la disparition peut-être d'autres titres, jusqu'à où ira Tamedia ? Et c'est là où nous devons intervenir, mettre la pression et avoir un débat démocratique pour la démocratie.

C'est pour cela que j'ai regroupé mon interpellation en trois groupes de questions, en trois préoccupations différentes, d'une part celle liée à la perte d'emplois, plus de quarante qui seraient perdus, et surtout que veut-on faire avec 10 à 15 personnes pour avoir un site d'information. Et quand je parle de 10 à 15 personnes, ce ne sont pas 10 à 15 journalistes, mais également des relecteurs, metteurs en page ou informaticiens.

Le deuxième sous-groupe concerne la disparition du *Matin* et à terme la disparition de la presse en général. Et finalement la troisième préoccupation est de savoir ce que nous pouvons faire à notre échelle et quel retour nous avons eu des actions passées par la Municipalité. Il y a eu plusieurs pressions du syndic, de la Municipalité in corpore, sur Ringier, sur Tamedia, quels retours avons-nous eus ?

La présidente : – C'est Monsieur le Syndic Grégoire Junod qui va vous répondre.

Question 1 : La Municipalité a-t-elle été informée de la situation avant la décision définitive de Tamedia ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Quelques éléments généraux rapides en préambule. Pour dire que cette annonce du *Matin*, l'interpellateur souhaitant que ce ne soit pas les prémices de futures annonces, il faut dire que c'est la suite de nombreuses annonces. Nous avons vécu ces dernières années de très nombreux licenciements qui se sont succédé à *24 heures*, à la *Tribune de Genève*, au journal *Le Temps*, nous avons vécu la disparition de *L'Hebdo*, nous avons vécu aussi un appauvrissement de l'*ATS* qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois, et effectivement cette annonce est une de plus, on finit malheureusement presque parfois par s'y habituer.

Au-delà de la diversité des médias qui n'existe plus tellement puisque l'essentiel sont propriété d'un seul groupe de presse, c'est l'appauvrissement de ressources journalistiques dans les journaux qui existent aujourd'hui.

La Municipalité, comme d'autres collectivités publiques, s'est très souvent inquiétée de cet appauvrissement des titres et des journaux, parce qu'effectivement on voit bien en étant actif dans la vie politique à quel point la presse est importante pour la construction de l'opinion publique, elle joue évidemment un rôle de relais d'information, un rôle critique également même si on n'est pas toujours content d'ouvrir le journal le matin, mais là n'est pas l'enjeu. On voit qu'elle participe au débat démocratique et avoir une presse diversifiée et qui relaie l'actualité locale c'est évidemment important, et de ce point de vue-là il est bon que les collectivités le rappellent.

Les difficultés des médias vous les connaissez, je ne vais pas être long là-dessus, c'est l'appauvrissement notamment du marché publicitaire qui s'est fortement réorienté sur d'autres secteurs, notamment sur le Web, et c'est la disparition partielle des petites annonces. Une des difficultés que nous avons et qui se pose aux collectivités publiques et particulièrement à la Confédération qui est en charge des aides publiques directes, c'est que Tamedia, qui est aujourd'hui propriétaire de très nombreux journaux en Suisse, est un groupe qui dégage des rendements extrêmement importants. On a beaucoup glosé dans ce débat sur les médias et le fait que la presse helvétique, et particulièrement romande, était fondée sur un modèle assez particulier qui consistait à avoir un volume de petites annonces extrêmement important qui

assurait, au-delà des pages publicitaires, un financement très important des pages rédactionnelles.

Le paradoxe dans cette affaire, ce modèle dont on nous dit qu'il a disparu a en réalité perduré. Tamedia est aujourd'hui propriétaire de Homegate, Jobs.ch, Ricardo, JobUp, ImmoStreet pour ne citer que quelques-unes des plateformes de petites annonces. Tamedia a donc en réalité parfaitement réussi cette transition technologique qui a consisté à transférer le volume des petites annonces sur les supports des nouvelles technologies en ligne. Cette opération a été réalisée et ils en sont restés propriétaires.

La grosse différence, vous la voyez toutes et tous, c'est que le financement croisé n'existe plus. Avant, évidemment les petites annonces et le journal c'était la même maison, c'est *24 heures* par exemple, les recettes publicitaires servaient directement la rédaction. Et aujourd'hui ce n'est plus le cas, Tamedia est effectivement aujourd'hui un groupe financier qui réalise des volumes et des marges très importantes sur une série des plateformes web que j'ai citées et qui réalise évidemment des pertes ou des rendements plus modestes sur des titres médiatiques. On est aujourd'hui face à un groupe de presse qui a perdu une partie du lien avec son métier de base qu'est le journalisme. Et je crois que la leçon la plus difficile à laquelle nous sommes confrontés par ces évolutions médiatiques, c'est qu'il est très difficile pour les pouvoirs publics aujourd'hui de réfléchir à des mécanismes d'aide directe ou indirecte à la presse face à des groupes qui réalisent des rendements extrêmement importants.

La Municipalité réfléchit quand même à quelle forme de soutien nous pourrions apporter, modestement à l'échelle communale et des médias, bien que nous soutenions déjà de façon importante La Télé. Mais nous réfléchissons à des compléments et discutons aussi avec le Canton et serons attentifs à ce qui pourrait bouger au niveau cantonal pour que l'on puisse le cas échéant s'inscrire dans un dispositif qui associerait différentes collectivités locales ou cantonales.

Pour répondre à la première question de l'interpellateur de savoir si la Municipalité a été informée des décisions de Tamedia, la réponse est non. Nous n'avons jamais été considérés comme un partenaire dans ces informations aux collectivités publiques, par contre le Canton a été informé.

Question 2 : La Municipalité est-elle en contact avec les dirigeants de Tamedia, la société des rédacteurs, ou le Canton dans le cadre de ces négociations importantes ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Pas avec Tamedia, pas avec la société des rédacteurs non plus, et j'aimerais insister sur un point, et c'est vrai aussi pour les suppressions d'emploi que l'on a eu chez Nestlé, il y a une cohérence quand même en matière d'emplois. Et notamment pour Tamedia, qui certes est un groupe qui est installé à Lausanne pour partie, il est logique que le partenaire soit l'Etat et que l'on ne multiplie pas les intervenants. La Ville de Lausanne ne souhaite pas à tout prix se positionner en tant que telle, par contre nous sommes en contact avec le Canton, j'en ai parlé avec M. Leuba pas plus tard qu'aujourd'hui, et le Canton a en effet été informé comme il l'est en général par les grandes sociétés lorsqu'il y a des licenciements qui sont prévus. Et le Canton a d'ailleurs demandé de pouvoir rencontrer Tamedia comme il le fait dans d'autres cas, pour s'assurer que les droits les plus élémentaires soient assurés et étudier si une partie des emplois peut être préservée et le cas échéant, si cela n'est pas possible, il y a des plans sociaux qui peuvent être négociés.

Il a déjà été répondu à la question 3.

Question 4 : Quels ont été les retours de Tamedia sur la lettre ouverte de neuf syndicats de villes vaudoises (dont Lausanne) du 27 septembre 2016 ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Une réponse polie, mais sans la moindre ouverture sur les arguments avancés avec une proposition de rencontre, mais qui visait plutôt à présenter les différentes activités de Tamedia, ce qui signifie que nous n’y avons pas donné suite.

Question 5 : Les discussions sont-elles possibles, à terme, avec Tamedia, afin d’arriver à un résultat permettant de préserver la diversité de la presse en Suisse romande ?

M. Grégoire Junod, syndic : – C’est une appréciation, mais ce sera très difficile, nous sommes dans une situation dans le contexte général de la presse et de Tamedia qui fait que probablement la logique économique du groupe est relativement implacable dans les décisions qui sont prises. Une fois que vous avez décidé de la fermeture d’un titre, on voit mal comment il pourrait renaître même si on peut espérer que des solutions doivent être trouvées pour les journalistes concernés et pour l’ensemble du personnel qui va perdre son emploi dans le cadre de cette opération. On peut souhaiter que de nouveaux projets de presse renaissent aussi, parce que l’on peut quand même esquisser l’idée qu’à force d’avoir asséché à ce point la presse en Suisse, il se peut qu’il y ait ici ou là des fenêtres pour des gens qui seraient prêts à se risquer dans de nouveaux projets médiatiques. Mais dans la logique de Tamedia cela va être difficile.

Question 6 : Qu’entend faire la Municipalité pour empêcher la situation de la presse romande de se dégrader davantage ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La Municipalité en tant que telle a relativement peu de compétences dans ce domaine-là, on est attentifs et on l’a été par exemple avec ce Conseil communal lorsque La Télé Vaud-Fribourg a bénéficié d’une recapitalisation importante, à son échelle la Ville fait un effort qui est déjà relativement important pour la diversité médiatique en Suisse romande et nous sommes en réflexion sur une contribution de la Ville de Lausanne pour la diversité des médias, mais souhaitons réfléchir à cette question en cohérence avec ce que pourraient faire d’autres collectivités publiques. Il y a des initiatives, notamment la création d’une association romande de journalistes qui souhaitent au travers d’une Fondation sur le modèle de la fondation romande pour le cinéma développer et soutenir l’enquête, selon des modalités qui restent à définir, et qui ont approché différentes collectivités importantes en Suisse romande pour voir si des soutiens peuvent être possibles.

On ne ferme donc pas la porte à des possibilités, mais vous vous en doutez ce sera des offres modestes qui pourront le cas échéant être décidées à l’échelle lausannoise, et en tant que telle la Ville de Lausanne a peu d’outils aujourd’hui pour soutenir la diversité des médias.

La discussion est ouverte

M. Axel Marion (CPV) : – On est effectivement là sur un dossier qui est compliqué, qui est émotionnel et qui touche un pan non seulement de notre économie, mais aussi de notre vie démocratique comme cela a été dit. Je pense qu’il y a différents aspects à prendre en compte et je vais me permettre de les aborder rapidement.

Il y a évidemment, et c’est un point qui nous tient à cœur au niveau du groupe Le Centre, la liberté d’entreprise. Et cela il faut aussi le rappeler, c’est la possibilité pour une entreprise de pouvoir mener son activité. On peut l’apprécier ou pas, on peut avoir des opinions qui sont plus ou moins à gauche, plus ou moins à droite, mais il est vrai que la liberté de commerce existe et le fait qu’un groupe zurichois ait pris le contrôle de nos médias, on peut s’en plaindre, mais cela tient aussi sans doute au fait que nos entreprises romandes en matière de publications n’ont pas forcément été à même de se défendre correctement.

En même temps, je suis bien entendu d'accord de dire que la présence des médias est extrêmement importante, une forme de diversité est importante et cela mérite que l'on s'en préoccupe et que la Municipalité avec d'autres pouvoirs publics s'en préoccupe,

Enfin, une autre considération un peu plus neutre, il faut faire attention de ne pas tomber dans des combats d'arrière-garde et se demander pourquoi l'on se bat. Est-ce que c'est pour des places de travail, avec un aspect plus syndical, ou pour conserver un journal papier à l'heure du numérique ?

Et là j'identifie plusieurs paradoxes. On nous dit *Le Matin* qui va disparaître sous forme papier, oui, mais on sait très bien qu'il y a le *20 Minutes* qui existe de manière très large, on peut très bien imaginer que ce média remplace *Le Matin* dans les commerces, commerces qui n'auront d'ailleurs plus besoin de payer un abonnement. Est-ce que la qualité est la même ? On ne va pas rentrer dans le détail.

Un deuxième élément, on nous dit qu'une partie de la plainte vient du fait que *Le Matin* devient un média seulement numérique. En même temps, M. le Syndic nous dit que l'avenir des médias passe aussi par des plateformes numériques. Il faudrait savoir ce que l'on veut, est-ce que l'on se bat pour avoir un journal papier ou pour avoir une diversité sur différents types de supports ? Et à ce moment-là se posent d'autres questions, comme sur le licenciement des journalistes, et c'est un autre débat qui mérite d'avoir lieu mais on ne peut partir d'emblée de l'idée que *Le Matin* sera forcément moins bon sous un format purement numérique.

Un petit paradoxe, on n'a pas parlé de *Lausanne-Cités* qui est un cas intéressant. L'opération de M. Blocher qui consistait à racheter les parts de *Lausanne-Cités* a été contrée par le propriétaire du journal qui, par une opération parfaitement capitaliste, a racheté les parts qui étaient les siennes. Et au fond, une bonne partie de la classe politique s'est félicitée de cela, or on a ici affaire à une opération de libre entreprise qui a consisté à se réapproprier un média.

Et pour revenir sur le cas de M. Blocher, on peut évidemment avoir une crainte du personnage et de ses actions politiques, mais en même temps c'est un homme d'affaires qui démontre qu'il investit dans les médias. Alors certains diront que c'est de manière purement politique, pour faire passer un message, certainement, mais en même temps il semble qu'il perçoit aussi un avenir dans les médias locaux, voire hyper locaux, et cela aussi ce doit être un élément intéressant à prendre en compte.

Alors je ne tire pas de toutes ces considérations une conclusion particulière, j'attends de voir si monsieur l'interpellateur a une résolution à nous soumettre auquel cas on en débattrait, mais je dis simplement que le problème est complexe. J'aurais presque envie de faire un lien avec le débat qu'on a eu hier soir, où on nous a dit attention ne tombez pas dans des conclusions simples, c'est une situation qui est complexe et je pense qu'il en est de même dans les médias.

Ne perdons donc pas de vue que toute cette situation vient de loin et ce n'est pas en stigmatisant la libre entreprise qu'on va avancer dans le débat. C'est peut-être justement en reconnaissant l'importance de la libre entreprise par rapport au rôle des médias que l'on trouvera sur le long terme la solution.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais revenir à M. Company. Dans vos propos préliminaires vous avez posé la question comment aider. Si vous regardez les membres de votre groupe comme ceux des autres, combien de conseillers communaux sont ici ce soir avec leur ordinateur, et je ne doute pas qu'ils regardent leurs informations sur leur ordinateur.

Ne pourraient-ils pas acheter ou s'abonner à un journal papier ? Et ainsi sauver des places de travail, sauver des médias papier. Le cas que vient d'évoquer Axel Marion par rapport à *Lausanne-Cités* en est significatif, quelqu'un a eu les moyens de

racheter les parts de son journal. Je pense donc que nous aussi, conseillers communaux, réfléchissons si nous voulons aussi la presse papier.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je dois dire que notre collègue Axel Marion a dressé un tableau très complet et il n’y a pas grand-chose à rajouter.

J’abonde dans le sens de l’interpellateur, de par ma profession d’hôtelier-restaurateur nous sommes directement touchés par la disparition future du *Matin*. *Le Matin* est un journal qui est dans un marché bien spécifique, il a peut-être peu d’abonnés à la maison par rapport à un *24 heures*, mais *Le Matin* a beaucoup d’abonnés dans la branche et je dois vous dire que le souci que j’ai, c’est que cette disparition ait un effet boule de neige, en ce sens que les cafés et restaurants qui accueillent ces lecteurs du *Matin* avec un café, pourraient éventuellement voir disparaître une partie de leur clientèle.

Et je dois dire que Mme Longchamp a quelque part raison, l’informatique a modifié pas mal le paysage de l’information en général et je vous donne une anecdote. Je ne sais pas si les chiffres sont justes, mais il semblerait que par heure, 10 milliards de mails s’échangent dans le monde, et pour alimenter ces 10 milliards de mails il faut activer 14 centrales nucléaires. Cela peut nous permettre de réfléchir quelquefois dans nos actions citoyennes.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je déclare mes intérêts parce que c’est un sujet qui me touche particulièrement, j’ai été journaliste pendant cinq ans et mon épouse est également journaliste donc je vois particulièrement les conséquences de ces situations.

On peut partager ces regrets en tant que Romands d’avoir une presse romande, avec un point de vue romand avec cette qualité-là de l’information, mais que cela soit Zurich qui gère une grande partie des journaux et regretter ces fermetures, mais il faut aussi faire les constats qui sont justes et Axel Marion en a signalé un certain nombre.

C’est vrai qu’il y a un changement de consommation, notamment entre le papier et l’informatique, c’est-à-dire aussi des fois lorsque les gens vont dans les bistrot pour les journaux ils ne les achètent pas et peu s’abonnent. Il y a un problème sur le prix, j’ai toujours trouvé fou que l’on puisse acheter un journal qui soit moins cher qu’un café, des cafés on en consomme plusieurs dans la journée, mais un seul journal et on le paie moins cher qu’un café dans un restaurant. L’aspect de la publicité, on y est tous confrontés comme parti politique, on se rend bien compte que la publicité sur internet paie plus en retour que dans un quotidien, et puis le gratuit qui est un biais de notre société, il y a qu’à voir les gens le matin passer à la gare pour voir que l’automatisme est là, on tend le bras et on prend ce journal *20 Minutes* qui moins de vingt minutes après se retrouve par terre avec les problèmes que cela génère.

Il y a ces problèmes de consommation et on en est tous responsables, je ne suis pas certain que tout le monde était abonné dans cette salle au *Matin*, c’est regrettable parce que cela tue la presse. Il y a aussi un autre effet, c’est de dire que l’on a vécu un âge d’or par rapport à la presse en Suisse romande, par rapport au bassin de population que l’on a et au nombre de médias qui véhiculaient l’information. On se rend compte que les journaux régionaux avec de l’information de proximité ont un regain d’intérêt de la population, c’est réjouissant et ce sont plutôt les journaux généraux qui ont tendance à perdre du terrain.

Malheureusement le problème de Tamedia c’est qu’ils ont tué *Le Matin* avec *20 Minutes*, les publicités se sont tournées vers ce média-là, et aujourd’hui on en voit les conséquences. Donc la part du regret est juste, je crains et je suis même certain que l’on aura très peu d’effet ou très peu de pouvoir dans ce débat donc je comprends que l’on peut s’en plaindre, mais ce n’est ni la Municipalité ni nous-mêmes qui

pouvons faire quelque chose, mis à part s'abonner et continuer à acheter le plus de journaux possibles pour avoir cette diversité de l'information.

On va regarder avec intérêt la résolution, car pour le PLR certes il y a l'importance de la liberté économique, Tamedia ne fait pas les bons choix, mais c'est une réalité malheureuse de la presse aujourd'hui, et je pense que c'est aussi à nous de payer le juste prix pour l'information, car il y a des journalistes derrière qui font le travail.

M. Claude Calame (EàG) – Juste une remarque, cela a été dit, la disparition progressive des organes de la presse écrite est due au lancement des journaux gratuits, la diffusion électronique et la perte des revenus publicitaires, mais elle est surtout due, et en particulier dans le cas cité ici, à la prise de contrôle des médias en général par les grands groupes de presse et, comme vous le savez, la seule logique à laquelle obéissent ces groupes est la maximisation des profits qui découle de la liberté économique sans la moindre régulation.

Il est évident que le rôle essentiel assumé par la presse écrite qui est celui du traitement de l'information d'une part, mais aussi de la réflexion sur l'information, est évidemment totalement étranger à ces grandes entreprises. C'est la raison pour laquelle l'information et son traitement ne sauraient être soumis à une logique capitaliste, et c'est dans cette mesure que nous aimerions inviter la Municipalité à songer à favoriser d'une manière ou d'une autre la création de postes de travail dans un journalisme qui ne serait plus soumis à la loi du marché.

M. Philippe Stauber (PLC) : – J'aimerais revenir un peu sur le sol, parce que les arguments ont volé très haut tout à l'heure et je vais me permettre de vous présenter mon témoignage personnel.

Cela fait des années sinon des décennies que les médias romands détiennent le monopole de la pensée unique. Qui dit monopole dit aussi conformité. A ma connaissance, avec ou sans *Le Matin*, le répertoire d'information et la diversité d'opinion restent exactement pareils. Ainsi, à titre personnel ce journal ne me manquera pas.

Ce serait différent si *Le Matin* présentait un autre spectre d'information, d'analyse et d'opinion que les autres médias, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ainsi pour bénéficier d'une diversité de presse, je me rabats aujourd'hui sur la presse étrangère, notamment française et anglaise, de tous bords politiques d'ailleurs.

Pour finir, je me permets d'exprimer quelques doutes sur l'ouverture de la gauche rouge-rose-vert de cet hémicycle à la diversité d'opinions. Nous pouvons constater à chaque séance pendant toute une législature que là aussi l'opinion est relativement monotone, la pensée unique et quand ce n'est pas votre pensée, en général vous n'aimez pas la diversité.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je répondrai à quelques intervenants d'avant moi, tout d'abord M. Marion vous avez posé une bonne question, pourquoi est-ce que l'on se bat ? Et c'est effectivement cela qu'il faut définir aujourd'hui, à mon sens c'est assez clair et cela ressort de mon interpellation, on se bat pour trois choses.

La diversité de la presse, parce qu'elle a un impact démocratique, et quand bien même M. Stauber estime qu'elle n'est pas assez forte et importante en Suisse, plus elle sera forte, plus elle sera importante, plus de monde sera représenté dans cet hémicycle et ailleurs.

On se bat pour les emplois lausannois, oui aussi, parce que si on peut avoir un impact sur les emplois lausannois on se doit en tant qu'élus lausannois de le faire.

Et on se bat aussi pour un accès à l'information pour toute la population. Vous avez parlé du tournant numérique et qu'il fallait qu'on avance, oui il y a un tournant numérique, mais je ne suis pas sûr que les lecteurs du *Matin* soient les premiers à

vraiment faire partie de ce tournant numérique. Je pense que *Le Matin* était beaucoup lu sur papier et que la stratégie de couper le format papier du *Matin* est une première étape vers sa disparition définitive. Il y aura-t-il vraiment une raison de conserver un site internet avec quatre ou cinq journalistes par la suite ?

Donc il ne faut pas se leurrer non plus sur la réelle volonté de Tamedia, ce n'est pas une innovation, ce n'est pas pour révolutionner la presse romande, c'est réellement pour y aller petit à petit, pour moins choquer l'opinion publique en disant, mais non on ne supprime que la version papier, et dans un an ils nous diront qu'il faut aussi supprimer la version numérique.

Mme Longchamp je vous ai répondu un petit peu, alors oui nous avons un rôle personnel à jouer en lisant, en s'abonnant, en achetant et en relayant les médias. Mais je ne suis pas sûr qu'en attaquant les élus de cet hémicycle vous attaquez les bonnes personnes parce que ce sont les personnes qui à mon avis, en termes de pourcentage s'abonnent ou achètent le plus de médias. Mais nous avons aussi un rôle politique à jouer et là nous devons préserver la pluralité et la diversité de la presse. C'est un point central, car c'est aussi un service public, nous l'avons longuement débattu dans le cadre de No Billag, mais la presse aussi est un service public parce que tout le monde ne fait pas que regarder la télévision ou écouter la radio.

Je suis en partie satisfait des réponses de la Municipalité qui nous indique être en discussion active avec le Canton et faire tout son possible pour soutenir et apporter des compléments à la diversité de la presse. Par contre je suis quelque peu consterné des indications qu'elle a données sur les retours qu'elle a eus de Tamedia, et notamment sur un constat que Tamedia dépèce ses journaux petit à petit, sort les éléments qui rapportent de ses journaux pour au fonds avoir une explication pour les arrêter au final. C'est une stratégie sur le long terme, d'où le titre de mon interpellation : jusqu'où ira Tamedia ? Jusqu'à la fin de la presse romande ?

La logique économique du groupe, implacable comme disait M. le Syndic, me fait craindre pour le futur de la presse et c'est pourquoi il faut faire tous les efforts possibles et que je déposerai cette résolution ce soir : « Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour convaincre Tamedia de conserver la diversité de la presse romande, ses employés et la version papier du journal *Le Matin*. »

M. Alain Hubler (EàG) : – Il y a de grands oubliés dans ce débat, on glose sur le fait que la presse qui était papier va devenir de plus en plus numérique, on glose sur le fait de sauver le papier et la diversité de la presse, ce qu'on oublie c'est le journaliste.

Un journal, qu'il soit électronique ou papier, est fait par des gens qui écrivent des choses même s'ils sont sur un mode unique comme dirait M. Stauber, ce que je ne crois pas du tout, c'est eux qui font le travail. Et il se trouve, d'après ce que l'on peut lire, qu'il y a beaucoup de postes de journaliste qui vont disparaître C'est donc eux qu'il faut sauver et non pas le papier.

Pour en revenir à la résolution, il faudrait surtout convaincre Tamedia de continuer à générer un nombre de réflexions et d'intelligences journalistiques qui permettent justement d'avoir une diversité de presse.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Mon cynisme me fait penser que l'excellente résolution qui nous est présentée a peut-être un caractère un peu angélique quand on pense à convaincre Tamedia, je ne suis pas persuadé que ce soit facile de le faire. Mais il y a une symbolique qu'il faut maintenir et en cela elle a du bon.

J'aimerais aussi que l'on ne place pas la charrue avant les bœufs, parce que les Romands sont des personnes qui lisent beaucoup, et même beaucoup plus que la moyenne, et je crois que la pensée unique, contrairement à ce que pense mon collègue Stauber, c'est justement d'éliminer petit à petit la multiplicité et la diversité, ce qui

fait que, vous le savez bien, lorsque vous avez un enfant qui vit dans une grande bibliothèque avec beaucoup de livres il y a beaucoup de chance qu'il apprenne à lire plus vite, il y a beaucoup de chance qu'il soit enrichi.

Et cette diversité de la presse qui existait avant Tamedia existe de moins en moins et c'est fondamentalement regrettable. Nous devons nous battre pour qu'elle puisse continuer à survivre, voire à renaître, peut-être pas des biais numériques qu'il ne faut d'ailleurs pas diaboliser. Personnellement je lis sur des tablettes électroniques ou des ordinateurs et je suis bénéficiaire d'abonnements papier. Et je ne lis pas les versions tronquées par de la publicité, mais les versions complètes. Si on fait sentir aux personnes que les articles de fond sont visibles par ce biais, je pense que l'on pourra avancer.

Je soutiendrai personnellement la résolution de mon collègue, mais sans grand espoir.

M. Vincent Brayer (Soc.) – Evidemment le Parti socialiste s'inquiète de la perte d'emplois dans le milieu de la presse, s'inquiète aussi de l'appauvrissement de l'offre, on peut quant même relever que quand le centre de décision d'une entreprise se déplace à Zurich, on a immédiatement un appauvrissement de l'offre, et c'est un problème que l'on connaît bien, il n'y a qu'à voir ce qui est en train de se passer en ce moment avec Nestlé.

Quant à la résolution, je la soutiendrai aussi d'un point de vue symbolique et je pense que de nombreux socialistes en feront de même.

Mme Alice Genoud (Les Verts) : – Il est en effet important d'insister non seulement sur la diversité, mais également sur la qualité de la presse. Aujourd'hui on a des journalistes qui sont sous pression, qui ont de moins en moins de temps pour faire un travail et c'est vrai qu'un travail de qualité demande du temps, des recherches et des interviews. Et qui dit temps dit coût et c'est vrai qu'aujourd'hui ce coût-là ne veut plus être supporté, surtout par Tamedia dans *Le Matin* et ses autres titres.

C'est un point important à relever et cette résolution le montre bien, il est aujourd'hui en effet un peu illusoire que Lausanne va changer la donne, mais il est important que nous en tant que politiciens et élus nous nous engagions pour cette diversité et cette qualité. Ce n'est pas pour rien que l'on appelle le journalisme le quatrième pouvoir, c'est parce qu'ils sont aussi là pour nous critiquer, mais aussi pour faire que nous puissions avancer dans des conditions optimales pour la démocratie d'aujourd'hui.

Nous allons donc bien sûr soutenir cette résolution.

M. Guy Gaudard (PLR) : – M. Company est un lanceur d'alerte et je l'en remercie, je vous enjoins chers collègues à ne pas oublier les journaux de quartier, parce que ce qui se passe aujourd'hui avec *Le Matin* et les journaux qui vont bientôt disparaître, et bien les journaux de quartier sont indispensables et j'espère que l'on aura la même volonté de les soutenir lorsqu'eux feront appel à nous.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Ce que je craignais un peu est arrivé c'est que l'on se retrouve avec une résolution que je qualifierais d'acratopège. Le débat qu'on a eu ce soir est bien sûr utile, mais je ne pense pas que l'on trouvera beaucoup de personnes ici pour dire qu'on salue la fermeture du *Matin* et qu'on applaudit les journalistes qui vont être licenciés. Ce débat nous a été imposé, nous avons dit nos avis et cela en restera là.

Notre pouvoir est limité, on a des ordres du jour qui sont assez chargés par énormément d'éléments qu'on repousse un peu de mardi en mardi et là on a une résolution dont on sait pertinemment qu'elle n'aura aucun effet. Mais je pense que mon groupe la soutiendra, mais avec une conviction toute à faire nulle et le sentiment que l'on a un peu perdu notre temps sur un avis qui était clair dès le départ.

M. Jacques Pernet (PLR) : – La rapidité des débats fait que l'on n'a pas pu se concerter au sein du groupe PLR. Personnellement je vais vous proposer une version bis de la résolution de M. Company. En effet à mon sens il y a deux problèmes.

La premier est que le journal *Le Matin* c'est passé ; il est mort, le 21 juillet il cessera de paraître en version papier et je doute qu'une résolution de ce type fasse revenir Tamedia en marche arrière. En revanche, je vous proposerai la résolution suivante : « Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité, ensemble avec le Canton, mette tout en œuvre pour convaincre Tamedia de conserver la diversité de la presse romande, ses employés et les versions papier de ses journaux. »

C'est cela qui compte, ce n'est pas le journal qui est mort, mais ceux qui existent.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole et voici la résolution modifiée sur laquelle nous allons voter.

Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus vous avez accepté cette résolution modifiée.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Xavier Company et consorts « Mais où s'arrêtera donc Tamedia ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité avec le Canton mettent tout en œuvre pour convaincre Tamedia de conserver la diversité de la presse romande, ses employés et les versions papier de ses journaux. »

La séance est levée à 20h13